

# DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AIDE AU LOGEMENT

Guide utilisateur à destination des particuliers



# DESCRIPTIF

## ▶ POUR QUI

Ce service destiné aux bénéficiaires d'une aide au logement – ou ayant une demande en cours – permet à l'assuré de déclarer ses ressources trimestrielles pour le calcul de son aide au logement.

## ▶ FONCTIONNALITÉS

- Déclarer les ressources trimestrielles pour chaque membre du foyer
- Signaler un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Ressources connues dans le Système d'Information pré-remplies
- Consulter une déclaration déjà envoyée
- Enregistrer une déclaration non finalisée et poursuivre la saisie plus tard.

## ▶ AVANTAGES

- **Simplicité** : pas de justificatifs à joindre.
- **Rapidité** : accessible en quelques clics, pas de délais postaux ;
- **Gratuité** : pas de frais postaux, ni frais d'inscription, ni frais d'utilisation ;
- **Disponibilité** : 24h/24 et 7j/7 ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Procuration** : possibilité offerte aux tiers d'effectuer la demande.

# MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », sélectionnez « Mes services », identifiez le bloc « Famille, logement », cliquez sur « Voir tous les services », identifiez le bloc « Aide au logement » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'Aide au logement ».

## Mes services

The screenshot shows a grid of service categories. The 'Famille, logement' category is highlighted with a red border. Within this category, the 'Voir tous les services' button is circled in red. Other categories include 'Santé, Invalidité', 'Handicap', 'Retraite', 'RSA, Prime d'activité', and 'Mes paiements et remboursements'.

## Famille, logement

### Changement de situation et déclaration de ressources

- > Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- > Déclarer un changement de situation
- > Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- > Notification de ressources pour les prestations familiales

### Enfance (Paje, mode de garde)

- > Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
- > Suivi de ma demande PREPARE (congé parental), ASF (Allocation soutien familial)
- > Mes infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)

### Aide au logement

- > Demander une aide au logement
- > Suivi de ma demande d'aide au logement
- > Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'Aide au logement
- > Déclarer mes Ressources Complémentaires
- > Déclaration de patrimoine

# PAGE D'ACCUEIL DU SERVICE EN LIGNE

Depuis la page d'accueil l'utilisateur peut :

- Débuter la déclaration de ressources (1) ;
- Poursuivre une déclaration non finalisée (2) ;
- Consulter les déclarations déjà envoyées (3).



## Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

La déclaration trimestrielle pour l'Aide au Logement permet de compléter les ressources perçues par votre foyer. Les ressources déjà connues de la MSA seront présentées.

Les ressources demandées concernent les mois de

**janvier, février et mars 2019**

Les ressources de votre foyer sur d'autres périodes pourront vous être demandées dans la suite de ce service.

Ainsi nous pourrons calculer au plus tôt votre droit à l'Aide au Logement.



# ÉTAPE 1 : SITUATION PERSONNELLE

Depuis cet écran l'utilisateur précise si sa situation personnelle a changé en répondant par Oui ou Non à trois questions :

- La **situation conjugale** a-t-elle changé ? (1)

- si sa situation conjugale a changé, l'utilisateur ne peut pas poursuivre sa déclaration. Un nouvel écran l'invite à déclarer ce changement via le service en ligne dédié, et à imprimer le formulaire "DTR aide au logement" afin de le retourner complété à la MSA

- La **composition du foyer** a-t-elle changé ? (2)

- si le foyer comporte d'autres personnes que celles listées par le service, et si une de ces personnes a perçu des ressources, l'adhérent ne peut pas poursuivre sa déclaration. Le service l'invite à imprimer le formulaire DTR aide au logement et de le retourner complété à la MSA

- L'**adresse de résidence** a-t-elle change ? (3)

- si l'adhérent a changé d'adresse de résidence il pourra le signaler depuis le récapitulatif de sa déclaration, via un lien vers le service de changement d'adresse

1 Situation personnelle de Nathalie

**Situation conjugale** 1

Au 06 novembre 2019, Vous vivez en couple avec Cyril

Votre situation conjugale est-elle exacte ?  Oui  Non

**Votre foyer comprend aussi :** 2

- Eloane
- Celian
- Melvin

Votre foyer comporte-t-il d'autres personnes que celles-ci ?  Oui  Non

**Adresse de résidence** 3

Au 06 novembre 2019, Vous vivez à l'adresse :

3 LD LES PETITES LANDES

22

Vivez-vous toujours à cette adresse ?  Oui  Non

# ÉTAPE 1 : SITUATION PERSONNELLE

## Changement de situation conjugale

Votre situation conjugale est-elle exacte ?

- Oui  
 Non

### Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

Le montant de votre Aide au Logement est calculé en fonction du nombre de personnes au sein de votre foyer et de leurs ressources sur la période trimestrielle. Vous avez signalé un changement de situation.

**Ce service en ligne ne permet pas de déclarer et prendre en compte ce type de changement.**

Nous vous invitons donc à :

- Déclarer votre **changement de situation** via notre service en ligne
- Télécharger l'imprimé de déclaration trimestrielle afin de le compléter et nous l'envoyer dans les meilleurs délais: [Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement \(version PDF\)](#) ⓘ



# ÉTAPE 1 : SITUATION PERSONNELLE

## Changement de la composition du foyer

Votre foyer comporte-il d'autres personnes que celles-ci ?  Oui  
 Non

Une de ces personnes a-t-elle perçu des ressources ?  Oui  
 Non




### Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

Vous avez indiqué qu'une ou plusieurs personnes supplémentaire(s) ont perçu des ressources.

Or, ce service en ligne ne permet pas de déclarer les ressources lorsqu'une ou plusieurs personnes ne sont pas connues de votre dossier.

Nous vous invitons donc à télécharger l'imprimé de déclaration trimestrielle afin de le compléter et nous l'envoyer dans les meilleurs délais :

Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement (version PDF) 


# ÉTAPE 1 : SITUATION PERSONNELLE


## Changement d'adresse


Vivez-vous toujours à cette adresse ?  Oui  Non


Nous vous orienterons à la fin de cette déclaration vers notre service en ligne de changement d'adresse.


**Accusé de réception**

 Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la MSA d'Armorique le 07/11/2019 à 16:29 sous le numéro d'enregistrement 22\_DTAL\_20191107\_06

 Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé

 Vous recevrez aussi cette confirmation de réception par email.

**Important**  Pour mettre à jour votre dossier, merci d'effectuer dès maintenant [votre changement d'adresse](#)

**Et ensuite ?**  Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle de ressources pour l'Aide au Logement, nous vous préviendrons par email ou courrier postal.



# ÉTAPE 2 : SITUATION PROFESSIONNELLE

Pour chacun des membres du foyer l'utilisateur doit préciser si la situation professionnelle connue de la MSA est exacte, et s'il a été dans une situation particulière au cours de 3 derniers mois.

- Si la situation professionnelle est inexacte (case "Non"), l'adhérent peut quand même poursuivre sa déclaration. Un lien vers le service en ligne de déclaration de changement de situation est affiché à la fin de sa démarche.
- Si l'adhérent a été dans une situation particulière il lui suffit de renseigner la date de début et de fin et de préciser s'il s'agissait d'une incarcération.

2 Situation professionnelle de Nathalie [REDACTED]

Salarié Agricole depuis le 25/06/2001  
Aucune situation particulière connue ⓘ

Cette situation professionnelle est-elle exacte ?  
 Oui  
 Non

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?  
 Oui  
 Non

3 Situation professionnelle de Cyril [REDACTED]

Salarié Non agricole depuis le 01/01/2003  
Aucune situation particulière connue ⓘ

Cette situation professionnelle est-elle exacte ?  
 Oui  
 Non

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?  
 Oui  
 Non

Annuler

Continuer plus tard

Précédent

Suivant

# ÉTAPE 2 : SITUATION PROFESSIONNELLE

## Situation professionnelle inexacte et situation particulière

2 Situation professionnelle de [blurred]

Activité salariée indéterminée  
Aucune situation particulière connue i

ex : arrêt de travail, congé sabbatique... x

Cette situation professionnelle est-elle exacte ?  
 Oui  
 Non

Nous vous orienterons à la fin de votre déclaration vers le service en ligne de déclaration de changement de situation. En attendant, vous pouvez continuer votre déclaration de ressources.

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?  
 Oui  
 Non

incarcération  
↳ depuis le [ ] jusqu'au [ ]  
 date de fin non connue

# ÉTAPE 3 : DÉCLARATION DES RESSOURCES

## Sélection des membres du foyer

L'adhérent sélectionne parmi les membres de son foyer, ceux qui ont au moins perçu une ressource au cours des 3 derniers mois .  
La saisie des ressources pour l'allocataire et son conjoint est obligatoire.



### Déclaration de janvier, février et mars 2019

**Obligatoire :** Vous allez maintenant saisir les ressources nécessaires au calcul de votre droit à l'Aide au Logement :

- Hubert [masqué]
- Marie-Astrid [masqué]

**Allocataire et conjoint (obligatoires)**

**Selon leur situation :** Veuillez sélectionner les membres du foyer pour qui déclarer des ressources (ce sont ceux percevant au moins une ressource) :

- Edouard [masqué]
- Come [masqué]
- Charles-Henri [masqué]

**Autres membres du foyer (au choix de l'extraneute)**

Annuler

Continuer plus tard

Précédent

Suivant

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour l'exercer, adressez-vous à MSA d'Armorique 22025 St Brieuc Cedex 1.

# ÉTAPE 3 : DÉCLARATION DES RESSOURCES

## Ecran de saisie des ressources

Sur l'écran ci-contre l'adhérent saisi, pour chacun des 3 derniers mois, le **montant des différents types de ressources perçues** ou coche la case "**Aucun revenu pour ...**".

Les ressources connues dans le système d'information de la MSA sont pré-remplies. Si elles sont inexactes l'utilisateur peut les modifier, mais uniquement à la hausse. Si les ressources sont modifiées à la baisse le message d'erreur s'affiche.

1 — 2 — 3  
Situation — Ressources — Récapitulatif

**Ressources et revenus de Cyril**  
Les sommes sont à déclarer sur le mois de perception  
ex: une pension trimestrielle versée le 2 mai au titre des mois de février, mars et avril, est à déclarer sur le mois de mai

Les montants pré-affichés nous ont été transmis par le service des impôts

	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019
Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Cyril (1)	1536	439	
Indemnités journalières d'accident du Travail ou Maladie Professionnelle (AT-MP) pour Cyril (1)			
Autres indemnités journalières pour Cyril (1)			
Allocations de chômage pour Cyril (1)	711		1102
Pensions de retraite pour Cyril (1)			
Pensions d'invalidité pour Cyril (1)			
Préretraites pour Cyril (1)			
Rentes ATEXA pour Cyril (1)			
Aucun revenu pour Cyril (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

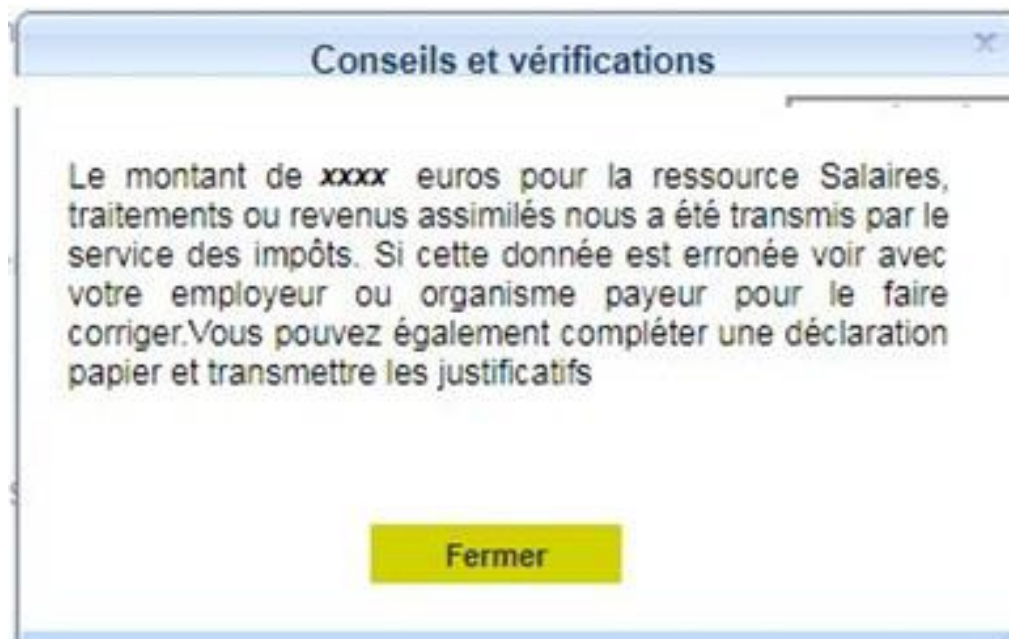
Annuler Continuer plus tard Précédent Suivant

Disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Inténet, adressez-vous à MSA d'Armorique 22025 St Brieuc Cedex 1.

# ÉTAPE 3 : DÉCLARATION DES RESSOURCES

## Modification des ressources à la baisse

Dans le cas d'une modification à la baisse des ressources connues, le service invite l'utilisateur à s'**adresser à son employeur ou organisme payeur**, ou à transmettre sa **déclaration papier en y joignant les justificatifs nécessaires**.



# ÉTAPE 4 : RÉCAPITULATIF

L'utilisateur doit cocher la case « Je certifie sur l'honneur... » avant d'envoyer sa déclaration.

Récapitulatif

Situation personnelle de Nathalie

Au 06 novembre 2019, Vous vivez en couple avec Cyril  
votre foyer comprend aussi :  
Eloane, Célian et Melvin  
Votre adresse de résidence est : 3 LD LES PETITES LANDES  
22400 ANDEL

Situation professionnelle

Nathalie : Salarié Agricole depuis le 25/06/2001  
Cyril : Salarié Non agricole depuis le 01/01/2003

Ressources

Nathalie DEBRAS	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Nathalie	3200	3200	3222

Cyril CONGA	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Cyril	1221	1330	1314

Adresse mail

Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé ⓘ

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.  
Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...). La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale et L. 852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).  
J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

Annuler Continuer plus tard Précédent Confirmer et envoyer ma déclaration



# ÉTAPE 5 : ACCUSÉ DE RÉCEPTION

L'écran de confirmation permet à l'adhérent de **télécharger sa déclaration** au format PDF, et lui indique le cas échéant les **démarches nécessaires pour la mise à jour de son dossier**.

*Ex : lien vers le service de changement d'adresse ou de déclaration de changement de situation.*

**Accusé de réception**

 Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la MSA d'Armorique le 07/11/2019 à 16:29 sous le numéro d'enregistrement 22\_DTAL\_20191107\_06

 Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé

 Vous recevrez aussi cette confirmation de réception par email.

 **Important** Pour mettre à jour votre dossier, merci d'effectuer dès maintenant [votre changement d'adresse](#)

**Et ensuite ?**

 Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle de ressources pour l'Aide au Logement, nous vous préviendrons par email ou courrier postal.